

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} REUNION DE 2011

Séance du 17 novembre 2011

CG 11/5^{ème}/VI-voeu 2

**VOEU RELATIF AUX CRITERES D'AIDE AUX COMMUNES
présenté par le Groupe Socialiste du Conseil Général**

--

L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Astruc, Aurientis, Baylet, Bésièrs, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.

Les Conseillers Généraux soussignés,

« A la demande de plusieurs collectivités, nous demandons que les critères de taux des aides aux communes, notamment celles qui prennent en compte la richesse (potentiel fiscal) soient revues. Notre département a changé et change d'année en année. Les critères de richesse et de population qui définissent en partie nos taux d'aide aux communes ne doivent plus être les seuls à être pris en compte. Les évolutions démographiques, les besoins liés, la suppression de la Taxe Professionnelle, l'endettement, tout cela bouscule la pertinence de ce qui avait été décidé précédemment. Il en va ainsi du bon et du juste aménagement de notre territoire.

Prendre en compte la population de nos communes est certes nécessaire pour ne pas oublier les plus rurales d'entre elles, mais les critères d'évolution démographique doivent aussi être pris en compte. Une commune dont la population stagne ou même diminue, a-t-elle les mêmes besoins que celle qui voit arriver chaque année une nouvelle population, la plupart du temps jeune et qui refuse d'attendre une génération pour voir les équipements dont elle a besoin se réaliser ?

Pourquoi, si elles sont si riches, ces mêmes communes doivent-elles s'endetter pour investir pour leurs concitoyens ? Il ne s'agit pas, pour la plupart d'entre elles de problèmes de gestion. Ce sont ces mêmes communes qui feront l'image du Tarn-et-Garonne par la qualité de vie qu'elles pourront procurer. C'est d'ailleurs souvent elles qui ont fait progresser, ces dernières années, les moyens du département. En effet, le potentiel fiscal, l'évolution de leurs bases fiscales en avaient fait aussi les plus contributrices pour le budget du département.

Nous vous proposons qu'une étude, des simulations, soient réalisées afin de prendre en compte cette évolution et ces besoins. A un moment où malgré leurs besoins, l'investissement des communes a tendance à diminuer, laissant ainsi une marge financière dans ce domaine au Conseil Général, une réflexion mérite d'être lancée ».

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Après en avoir délibéré,

- Décide de renvoyer ce vœu devant la commission des finances afin qu'elle puisse examiner les nouveaux critères lorsque seront connues les compétences exactes des collectivités locales liées à la réforme territoriale en cours.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,